

NOTES

(a) L'assertion de J. Schoetter (op. cit., p. 249) — probablement puisée chez Hecking (Gesch. der Stadt... St-Vith, 1875) — que Louis de Nassau s'était emparé du clerc-juré Jean Dhaeme comme otage a été redressée par J. Vannérus, Ant. Funck et Jos. Ennen; ce dernier, qui a réédité l'ouvrage de Hecking, suppose que le neveu du Taciturne emmena en captivité le mayeur de St-Vith J. Zander, les échevins S. Campen et J. Guirkquet ainsi que le clerc-juré L. Recht. (1)

(b) Adrien Goudius, docteur en droit, était originaire des provinces septentrionales des Pays-Bas; mais, comme son compatriote Jean Benninck, il resta fidèle au roi d'Espagne. Et c'est Benninck — que l'on suppose avoir été son protecteur —, qu'il remplaça le 16 janvier 1599 comme conseiller ordinaire et procureur général au Conseil provincial de Luxembourg. (2) Après avoir emprunté de l'argent à l'échevin de Bastogne R. de Meer et à Séb. von Tinner, seigneur de Hollenfels, il acquit en 1601 la maison de l'avocat Jean Warry pour le prix de 500 thalers ou écus, payables en 5 ans.

Sa première femme, née Marie Boutemans, lui donna trois fils dont deux jumeaux, tous nés à Luxembourg. L'aîné, Pierre-Ernest, né en 1603, eut pour parrain P.-E. de Raville, «son collègue de courte robe au Conseil provincial, contre lequel il devait requérir avec une sévérité un peu suspecte, un an plus tard».

Marie Boutemans étant morte en couches en 1606, Goudius convola en secondes nocces avec Marie Taly qui, d'après notre source, semble avoir été une des pupilles pour lesquelles leur tuteur Tinner avait agi en tant que créancier de Goudius. De son second mariage Goudius eut trois filles, «dévotes et bienfaitrices du Collège des jésuites, où elles érigeront une fondation qui portera leur nom et donnera lieu à bien des difficultés dont les archives permettent de reconstituer les épisodes parfois savoureux».

En 1600 les Archiducs chargèrent Goudius de procéder, dans le quartier wallon, au nouveau dénombrement rendu nécessaire par l'aide des Etats de 300 000 florins. (2bis)

Le 23 février 1613 il fut remplacé comme procureur général par Englebert de la Neufforge. Goudius étant décédé en 1617, c'est Jean d'Everlange qui, le 30 septembre de la même année, le remplaça au sein du Conseil provincial. (3)

(c) P.-E. de Raville, fils aîné de Jacques de Raville, naquit vers 1565. Prévôt d'Arlon depuis 1588, il fit aussi partie des Etats. Comme nous l'avons vu, il fut, en cette dernière qualité, un des délégués qui se rendirent le 15 août 1598 à Bruxelles pour prendre connaissance de l'acte de cession des Pays-Bas à l'Infante Isabelle. Il entra au Conseil provincial le 22 août 1602. (4)

Le 23 octobre 1607 Pierre Ernest, baron de Créhange, lui céda la dignité de maréchal héréditaire de la noblesse, charge qu'il remplira jusqu'à sa mort. La cession de cette charge doit être mise en corrélation avec la vente, à Raville, de la part que le baron de Créhange possédait dans les seigneuries de Malburg-Densborn, moyennant 14 000 écus. (5) Deux ans plus tard, Christophe de Créhange, cousin de Pierre-Ernest, en dégageant les 3^{me} et 4^{me} parts de ces seigneuries, espérait «obtenir encore la dignité de maréchal héréditaire qui en dépend», mais Raville ne voulut plus s'en déposséder. (6)

Dans le contrat de mariage de Charles de Munichausen (frère d'Eustache) avec Madeleine de Larochette (fille de Paul) (18 janvier 1610), Raville est titulé lieutenant-gouverneur du pays de Luxembourg. (7) Il était revêtu de cette charge au moins depuis 1607, ainsi qu'il résulte d'une lettre datée du 14 février de cette année et dans laquelle le gouverneur de Berlaymont enjoint au capitaine Englebert de Bastogne de réunir les élus de Houffalize, «afin de pouvoir marcher au premier